

Objet : Intérim des fonctions de directeur général des services de l'UTC

L'administratrice provisoire de l'université de technologie de Compiègne,

Vu le code de l'éducation,

Vu le décret n°2018-1189 du 19 décembre 2018 relatif aux universités de technologie,

Vu l'arrêté du rectorat de la région académique Hauts-de-France en date du 25 août 2020 portant nomination de Madame Claire Rossi aux fonctions d'administratrice provisoire de l'UTC à compter du 1^{er} septembre 2020,

Vu la décision en date du 1^{er} septembre 2020 portant délégation de signature de Madame Claire Rossi, administratrice provisoire de l'UTC, à Madame Nathalie Van Schoor, directrice générale des services de l'UTC,

Vu les statuts de l'établissement,

DÉCIDE

Article 1 : Intérim des fonctions de directeur général des services


En l'absence de Nathalie Van Schoor, Monsieur Ludovic Martin est désigné pour assurer l'intérim des fonctions de directeur général de services de l'UTC.

Article 2 : Prise d'effet de la présente décision

Les dispositions de la présente décision prennent effet à compter du 4 janvier 2021 et prendront fin à la date de nomination du prochain directeur général des services de l'UTC, ou sur décision du prochain directeur de l'UTC.

Service des
affaires générales et juridiques
Aurélie Germonprez
☎ 03-44-23-73-76
✉ sagj@utc.fr

L'administratrice provisoire de
l'UTC,



Claire Rossi

original : service des affaires générales et juridiques
copies : présidence
rectorat

diffusion : générale
rubrique « actes réglementaires »